



**Organe subsidiaire de mise en œuvre**

**Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre  
sur les travaux de sa quarante-cinquième session,  
tenue à Marrakech du 7 au 15 novembre 2016**

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Ouverture de la session (Point 1 de l'ordre du jour).....	1–2	5
II. Questions d'organisation (Point 2 de l'ordre du jour).....	3–16	5
A. Adoption de l'ordre du jour .....	3–7	5
B. Organisation des travaux de la session .....	8–9	8
C. Session du groupe de travail chargé de l'évaluation multilatérale dans le cadre du processus d'évaluation et d'examen au niveau international.....	10–11	8
D. Échange de vues axé sur la facilitation dans le cadre du processus de consultation et d'analyse au niveau international.....	12–13	9
E. Autres activités prescrites .....	14	9
F. Élection des membres du Bureau autres que le Président .....	15–16	9
III. Notification et examen concernant les Parties visées à l'annexe I de la Convention (Point 3 de l'ordre du jour).....	17–22	10
A. État de la situation concernant la présentation et l'examen des deuxièmes rapports biennaux des Parties visées à l'annexe I de la Convention .....	17	10
B. Compilation-synthèse des deuxièmes rapports biennaux des Parties visées à l'annexe I de la Convention.....	18	10
C. Révision des « Directives pour l'établissement des communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention, deuxième partie: directives FCCC pour l'établissement des communications nationales » .....	19–20	10



D.	Rapport sur les données présentées dans les inventaires nationaux de gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention pour la période 1990-2014.....	21	11
E.	Rapports de compilation et de comptabilisation pour les Parties visées à l'annexe B au titre du Protocole de Kyoto .....	22	11
IV.	Notification par les Parties non visées à l'annexe I de la Convention (Point 4 de l'ordre du jour).....	23–37	11
A.	Informations contenues dans les communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention.....	–	11
B.	Travaux du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention.....	23–28	11
C.	Fourniture d'un appui financier et technique.....	29–36	13
D.	Rapports de synthèse sur l'analyse technique des rapports biennaux actualisés des Parties non visées à l'annexe I de la Convention .....	37	15
V.	Établissement de modalités et de procédures concernant le fonctionnement et l'utilisation du registre public visé au paragraphe 12 de l'article 4 de l'Accord de Paris (Point 5 de l'ordre du jour).....	38–42	15
VI.	Établissement de modalités et de procédures concernant le fonctionnement et l'utilisation du registre public visé au paragraphe 12 de l'article 7 de l'Accord de Paris (Point 6 de l'ordre du jour).....	43–46	16
VII.	Questions relatives aux mécanismes prévus par le Protocole de Kyoto (Point 7 de l'ordre du jour).....	47–51	16
A.	Examen des modalités et procédures d'application du mécanisme pour un développement propre .....	47	16
B.	Procédures, mécanismes et dispositions institutionnelles à prévoir pour les recours concernant les décisions du Conseil exécutif du mécanisme pour un développement propre .....	48–50	17
C.	Rapport de l'administrateur du relevé international des transactions mis en place au titre du Protocole de Kyoto .....	51	17
VIII.	Questions relatives aux pays les moins avancés (Point 8 de l'ordre du jour).....	52–67	17
IX.	Plans nationaux d'adaptation (Point 9 de l'ordre du jour).....	68–70	20
X.	Rapport du Comité de l'adaptation (Point 10 de l'ordre du jour).....	71–72	20
XI.	Rapport du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et aux préjudices liés aux incidences des changements climatiques (Point 11 de l'ordre du jour).....	73–74	21
XII.	Mise au point et transfert de technologies (Point 12 de l'ordre du jour).....	75–86	21
A.	Rapport annuel commun du Comité exécutif de la technologie et du Centre et du Réseau des technologies climatiques.....	75	21

	B. Portée et modalités de l'évaluation périodique du Mécanisme technologique pour la mise en œuvre de l'Accord de Paris .....	76–79	22
	C. Programme stratégique de Poznań sur le transfert de technologies .....	80–86	22
XIII.	Cadre de référence de l'examen des fonctions du Comité permanent du financement (Point 13 de l'ordre du jour).....	87	23
XIV.	Renforcement des capacités dans les pays en développement (Point 14 de l'ordre du jour).....	88–93	24
	A. Troisième examen approfondi de la mise en œuvre du cadre pour le renforcement des capacités au titre de la Convention .....	88	24
	B. Troisième examen approfondi de la mise en œuvre du cadre pour le renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto .....	89	24
	C. Comité de Paris sur le renforcement des capacités .....	90–93	24
XV.	Impact des mesures de riposte mises en œuvre (Point 15 de l'ordre du jour).....	94–106	25
	A. Forum amélioré et programme de travail.....	94–102	25
	B. Modalités de fonctionnement, programme de travail et fonctions à prévoir au titre de l'Accord de Paris pour le forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre.....	103–105	26
	C. Questions relatives au paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto .....	106	27
	D. Progrès accomplis dans l'application de la décision 1/CP.10.....	106	27
XVI.	Questions de genre et changements climatiques (Point 16 de l'ordre du jour).....	107	27
XVII.	Questions administratives, financières et institutionnelles (Point 17 de l'ordre du jour).....	108–109	28
	A. Exécution du budget de l'exercice biennal 2016-2017 .....	108–109	28
	B. Rapport d'audit et états financiers de 2015.....	108–109	28
	C. Autres questions financières .....	108–109	28
XVIII.	Rapports sur les activités relatives à la mise en œuvre de l'article 6 de la Convention (Point 18 de l'ordre du jour).....	110	28
XIX.	Questions diverses (Point 19 de l'ordre du jour).....	111	28
XX.	Clôture et rapport de la session (Point 20 de l'ordre du jour).....	112–117	29

**Additif – FCCC/SBI/2016/20/Add.1**

**Rapports de synthèse sur les évaluations multilatérales effectuées à la quarante-cinquième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre**

## I. Ouverture de la session

(Point 1 de l'ordre du jour)

1. La quarante-cinquième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) s'est tenue du 7 au 15 novembre 2016 à Bab Ighli, à Marrakech (Maroc).
2. Le Président du SBI, M. Tomasz Chruszczow (Pologne), a ouvert la session le lundi 7 novembre et a souhaité la bienvenue à toutes les Parties et à tous les observateurs. Il a aussi salué M. Zhihua Chen (Chine) en sa qualité de Vice-Président du SBI et M. Sidat Yaffa (Gambie) en sa qualité de Rapporteur.

## II. Questions d'organisation

(Point 2 de l'ordre du jour)

### A. Adoption de l'ordre du jour

(Point 2 a) de l'ordre du jour)

3. À sa 1<sup>re</sup> séance, le 7 novembre, le SBI a examiné une note de la Secrétaire exécutive contenant l'ordre du jour provisoire annoté (FCCC/SBI/2016/9).
4. À la même séance, l'ordre du jour a été adopté comme suit, le point 4 a) étant laissé en suspens :
  1. Ouverture de la session.
  2. Questions d'organisation :
    - a) Adoption de l'ordre du jour ;
    - b) Organisation des travaux de la session ;
    - c) Session du groupe de travail chargé de l'évaluation multilatérale dans le cadre du processus d'évaluation et d'examen au niveau international ;
    - d) Échange de vues axé sur la facilitation dans le cadre du processus de consultation et d'analyse au niveau international ;
    - e) Autres activités prescrites ;
    - f) Élection des membres du Bureau autres que le Président.
  3. Notification et examen concernant les Parties visées à l'annexe I de la Convention :
    - a) État de la situation concernant la présentation et l'examen des deuxièmes rapports biennaux des Parties visées à l'annexe I de la Convention ;
    - b) Compilation-synthèse des deuxièmes rapports biennaux des Parties visées à l'annexe I de la Convention ;
    - c) Révision des « Directives pour l'établissement des communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention, deuxième partie: directives FCCC pour l'établissement des communications nationales » ;

- d) Rapport sur les données présentées dans les inventaires nationaux de gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention pour la période 1990-2014 ;
  - e) Rapports de compilation et de comptabilisation pour les Parties visées à l'annexe B au titre du Protocole de Kyoto.
4. Notification par les Parties non visées à l'annexe I de la Convention :
    - a) Informations contenues dans les communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention (point de l'ordre du jour laissé en suspens) ;
    - b) Travaux du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention ;
    - c) Fourniture d'un appui financier et technique ;
    - d) Rapports de synthèse sur l'analyse technique des rapports biennaux actualisés des Parties non visées à l'annexe I de la Convention.
  5. Établissement de modalités et de procédures concernant le fonctionnement et l'utilisation du registre public visé au paragraphe 12 de l'article 4 de l'Accord de Paris.
  6. Établissement de modalités et de procédures concernant le fonctionnement et l'utilisation du registre public visé au paragraphe 12 de l'article 7 de l'Accord de Paris.
  7. Questions relatives aux mécanismes prévus par le Protocole de Kyoto :
    - a) Examen des modalités et procédures d'application du mécanisme pour un développement propre ;
    - b) Procédures, mécanismes et dispositions institutionnelles à prévoir pour les recours concernant les décisions du Conseil exécutif du mécanisme pour un développement propre ;
    - c) Rapport de l'administrateur du relevé international des transactions mis en place au titre du Protocole de Kyoto.
  8. Questions relatives aux pays les moins avancés.
  9. Plans nationaux d'adaptation.
  10. Rapport du Comité de l'adaptation.
  11. Rapport du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et aux préjudices liés aux incidences des changements climatiques.
  12. Mise au point et transfert de technologies :
    - a) Rapport annuel commun du Comité exécutif de la technologie et du Centre et du Réseau des technologies climatiques ;
    - b) Portée et modalités de l'évaluation périodique du Mécanisme technologique pour la mise en œuvre de l'Accord de Paris ;
    - c) Programme stratégique de Poznań sur le transfert de technologies.
  13. Cadre de référence de l'examen des fonctions du Comité permanent du financement.

14. Renforcement des capacités dans les pays en développement :
  - a) Troisième examen approfondi de la mise en œuvre du cadre pour le renforcement des capacités au titre de la Convention ;
  - b) Troisième examen approfondi de la mise en œuvre du cadre pour le renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto ;
  - c) Comité de Paris sur le renforcement des capacités.
15. Impact des mesures de riposte mises en œuvre :
  - a) Forum amélioré et programme de travail ;
  - b) Modalités de fonctionnement, programme de travail et fonctions à prévoir au titre de l'Accord de Paris pour le forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre ;
  - c) Questions relatives au paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto ;
  - d) Progrès accomplis dans l'application de la décision 1/CP.10.
16. Questions de genre et changements climatiques.
17. Questions administratives, financières et institutionnelles :
  - a) Exécution du budget de l'exercice biennal 2016-2017 ;
  - b) Rapport d'audit et états financiers de 2015 ;
  - c) Autres questions financières.
18. Rapports sur les activités relatives à la mise en œuvre de l'article 6 de la Convention.
19. Questions diverses.
20. Clôture et rapport de la session.

5. À la même séance, le Président a rappelé aux Parties les questions que la Conférence des Parties (COP) et la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP) avaient renvoyées au SBI lors de leurs séances d'ouverture respectives:

a) Les points ci-après de l'ordre du jour de la COP : point 6 (Rapport du Comité de l'adaptation), point 7 (Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques), point 8 a) (Rapport annuel commun du Comité exécutif de la technologie et du Centre et Réseau des technologies climatiques), point 11 (Notification et examen des informations communiquées par les Parties visées à l'annexe I de la Convention), point 12 (Notification par les Parties non visées à l'annexe I de la Convention), point 13 (Renforcement des capacités au titre de la Convention), point 14 (Application des paragraphes 8 et 9 de l'article 4, de la Convention), point 15 (Questions de genre et changements climatiques), point 17 a) (Rapport d'audit et états financiers de 2015), et point 17 b) (Exécution du budget de l'exercice biennal 2016-2017) ;

b) Les points ci-après de l'ordre du jour de la CMP : 9 a) (Communications nationales des Parties visées à l'annexe I), 9 b) (Rapport final de compilation et de comptabilisation pour la première période d'engagement, pour les Parties visées à l'annexe B au titre du Protocole de Kyoto), 9 c) (Rapport annuel de compilation et de comptabilisation pour la deuxième période d'engagement pour les Parties visées à l'annexe B au titre du Protocole de Kyoto), 10 (Renforcement des capacités au titre du

Protocole de Kyoto), 11 b) (Questions relatives au paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto), 13 a) (Rapport de vérification des comptes et états financiers pour 2015) et 13 b) (Exécution du budget de l'exercice biennal 2016-2017).

6. Le Président a informé les Parties de la proposition d'examiner ces questions au titre des points de l'ordre du jour du SBI auxquels celles-ci se rapportaient sur le fond.

7. Toujours à la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants de 11 Parties au nom, respectivement, du Groupe des 77 et de la Chine, du Groupe composite, de l'Union européenne (UE) et de ses États membres, du Groupe pour l'intégrité de l'environnement, du Groupe des États d'Afrique, de l'Alliance des petits États insulaires (AOSIS), des pays les moins avancés (PMA), du Système d'intégration de l'Amérique centrale, du Groupe des États arabes, des pays en développement animés du même esprit et de l'Association indépendante pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Des déclarations ont également été faites par un représentant de l'Organisation météorologique mondiale (OMM), ainsi que par des représentants d'organisations non gouvernementales (ONG) représentant les syndicats, d'ONG s'occupant des droits des femmes et de l'égalité des sexes, d'ONG représentant les jeunes, d'ONG représentant les milieux commerciaux et industriels, d'ONG de défense de l'environnement, d'organisations représentant les agriculteurs et d'organisations de peuples autochtones<sup>1,2</sup>.

## **B. Organisation des travaux de la session**

(Point 2 b) de l'ordre du jour)

8. Le SBI a examiné ce point de l'ordre du jour à sa 1<sup>re</sup> séance, au cours de laquelle le Président a appelé l'attention sur une note d'information concernant l'organisation des travaux de la session affichée sur la page Web de la quarante-cinquième session<sup>3</sup>, et sur sa proposition de diviser la séance plénière de clôture en deux parties : la première devant se tenir le vendredi 11 novembre, après l'achèvement des travaux de tous les groupes de négociation, et la seconde le lundi 14 novembre, à l'issue de la session du groupe de travail chargé de l'évaluation multilatérale<sup>4</sup>.

9. Sur proposition du Président, le SBI a décidé de procéder de la sorte et de se conformer à ses conclusions antérieures<sup>5</sup> sur la nécessité d'achever les négociations dans les délais convenus et sur les méthodes de travail y relatives.

## **C. Session du groupe de travail chargé de l'évaluation multilatérale dans le cadre du processus d'évaluation et d'examen au niveau international**

(Point 2 c) de l'ordre du jour)

10. Le SBI a examiné ce point à sa 1<sup>re</sup> séance et a pris note des informations communiquées par le Président sur l'organisation de la première session du groupe de travail chargé de l'évaluation multilatérale, tenue dans le cadre de la deuxième phase du

<sup>1</sup> Les textes de ces déclarations, y compris de celles qui n'ont pas été prononcées en séance plénière, peuvent être consultés sur le portail prévu à cet effet, à l'adresse <http://www4.unfccc.int/submissions/SitePages/sessions.aspx?focalBodies=SBI&years=2016&themes=Statements>.

<sup>2</sup> Les déclarations faites au cours de la séance plénière d'ouverture figurent dans l'enregistrement de la séance, disponible à l'adresse suivante : <http://unfccc.cloud.streamworld.de/webcast/sbi-opening-plenary>.

<sup>3</sup> [www.unfccc.int/9678](http://www.unfccc.int/9678).

<sup>4</sup> La seconde partie de la séance a été suspendue le lundi 14 novembre et reprise le mardi 15 novembre.

<sup>5</sup> FCCC/SBI/2014/8, par. 213 et 218 à 221.



processus d'évaluation et d'examen au niveau international, qui était prévue les 12 et 14 novembre.

11. Un rapport succinct sur les 24 Parties ayant fait l'objet d'une évaluation lors de la présente session est joint en additif au présent document<sup>6</sup>.

#### **D. Échange de vues axé sur la facilitation dans le cadre du processus de consultation et d'analyse au niveau international**

(Point 2 d) de l'ordre du jour)

12. Le SBI a examiné ce point à sa 1<sup>re</sup> séance et a pris note des informations communiquées par le Président sur l'organisation de l'atelier consacré à l'échange de vues axé sur la facilitation dans le cadre du processus de consultation et d'analyse au niveau international, qui devait se tenir le 10 novembre.

13. Le Président a appelé l'attention sur les modalités et lignes directrices relatives aux consultations et analyses internationales<sup>7</sup> ainsi que sur la page Web consacrée à l'échange de vues axé sur la facilitation<sup>8</sup>. Il a fait savoir qu'à l'issue du processus de consultation et d'analyse, il serait établi, pour chacune des sept Parties participant à l'atelier consacré à l'échange de vues axé sur la facilitation, un procès-verbal de la session d'échange de vues et un rapport de synthèse sur l'analyse technique du rapport biennal actualisé<sup>9</sup>.

#### **E. Autres activités prescrites**

(Point 2 d) de l'ordre du jour)

14. Le SBI a examiné ce point à sa 1<sup>re</sup> séance et a noté qu'aucune autre activité ne devait avoir lieu à cette session.

#### **F. Élection des membres du Bureau autres que le Président**

(Point 2 e) de l'ordre du jour)

15. Le SBI a examiné ce point à sa 1<sup>re</sup> séance, ainsi que lors de la seconde partie de sa 2<sup>e</sup> séance. À la 1<sup>re</sup> séance, le Président a rappelé l'article 27 du projet de règlement intérieur actuellement appliqué, à savoir que le SBI devait élire son vice-président et son rapporteur. À la même séance, le SBI a noté que les consultations sur les candidatures étaient en cours.

16. Lors de la seconde partie de sa 2<sup>e</sup> séance, le SBI a élu M. Zihua Chen (Chine) Vice-Président et M<sup>me</sup> Tugba Icmeli (Turquie) Rapporteuse.

<sup>6</sup> FCCC/SBI/2016/20/Add.1. Ce rapport peut aussi être consulté à l'adresse suivante : [www.unfccc.int/9456](http://www.unfccc.int/9456).

<sup>7</sup> Décision 2/CP.17, annexe IV.

<sup>8</sup> [www.unfccc.int/9382](http://www.unfccc.int/9382).

<sup>9</sup> Voir par. 42 ci-après et [www.unfccc.int/8722](http://www.unfccc.int/8722).

### **III. Notification et examen concernant les Parties visées à l'annexe I de la Convention**

(Point 3 de l'ordre du jour)

#### **A. État de la situation concernant la présentation et l'examen des deuxièmes rapports biennaux des Parties visées à l'annexe I de la Convention**

(Point 3 a) de l'ordre du jour)

##### **Délibérations**

17. Le SBI a examiné ce point à sa 1<sup>re</sup> séance et a pris note des informations figurant dans le document FCCC/SBI/2016/INF.9.

#### **B. Compilation-synthèse des deuxièmes rapports biennaux des Parties visées à l'annexe I de la Convention**

(Point 3 b) de l'ordre du jour)

##### **Délibérations**

18. Le SBI a examiné ce point de l'ordre du jour à sa 1<sup>re</sup> séance ainsi que lors de la première partie de sa 2<sup>e</sup> séance. Il était saisi des documents FCCC/SBI/2016/INF.10 et Add.1. À sa 1<sup>re</sup> séance, il est convenu d'examiner ce point dans le cadre de consultations informelles animées par M<sup>me</sup> Helen Plume (Nouvelle-Zélande) et M<sup>me</sup> Anne Rasmussen (Samoa). Lors de la première partie de sa 2<sup>e</sup> séance, il est convenu de poursuivre l'examen de ce point à sa quarante-sixième session (mai 2017).

#### **C. Révision des « Directives pour l'établissement des communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention, deuxième partie : directives FCCC pour l'établissement des communications nationales »**

(Point 3 c) de l'ordre du jour)

##### **Délibérations**

19. Le SBI a examiné ce point de l'ordre du jour à sa 1<sup>re</sup> séance et lors de la seconde partie de sa 2<sup>e</sup> séance. À sa 1<sup>re</sup> séance, il est convenu que le Président consulterait les Parties intéressées à ce sujet et lui en rendrait compte à la séance plénière de clôture.

20. Lors de la seconde partie de sa 2<sup>e</sup> séance, le SBI est convenu de poursuivre à sa quarante-sixième session l'examen du passage en suspens au paragraphe 71 du projet de « Directives FCCC pour l'établissement des communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention, deuxième partie : directives FCCC pour l'établissement des communications nationales »<sup>10</sup>. Des déclarations ont été faites par les représentants de cinq Parties<sup>11</sup> ainsi que par un représentant s'exprimant au nom de l'UE et de ses États membres.

<sup>10</sup> FCCC/SBI/2016/8, annexe I.

<sup>11</sup> Certaines de ces Parties ont indiqué qu'elles envisageaient ou prévoyaient d'utiliser le projet de directives révisées pour l'établissement de leurs prochaines communications nationales. Toutes les déclarations faites sur ce point de l'ordre du jour figurent dans l'enregistrement de la séance,

**D. Rapport sur les données présentées dans les inventaires nationaux de gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention pour la période 1990-2014**

(Point 3 d) de l'ordre du jour)

**Délibérations**

21. Le SBI a examiné ce point à sa 1<sup>re</sup> séance et a pris note des informations figurant dans le document FCCC/SBI/2016/19. Le représentant d'une Partie a fait une déclaration sur ce point lors de la seconde partie de sa 2<sup>e</sup> séance<sup>12</sup>.

**E. Rapports de compilation et de comptabilisation pour les Parties visées à l'annexe B au titre du Protocole de Kyoto**

(Point 3 e) de l'ordre du jour)

**Délibérations**

22. Le SBI a examiné ce point à sa 1<sup>re</sup> séance et a recommandé à la CMP de prendre note des informations figurant dans les documents FCCC/KP/CMP/2016/6 et Add.1. Comme l'en avait prié la CMP, il a aussi examiné les rapports finals de compilation et de comptabilisation pour la première période d'engagement pour les Parties visées à l'annexe B au titre du Protocole de Kyoto<sup>13</sup>, et a recommandé à la CMP de prendre note des informations contenues dans ces rapports<sup>14</sup>.

**IV. Notification par les Parties non visées à l'annexe I de la Convention**

(Point 4 de l'ordre du jour)

**A. Informations contenues dans les communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention  
(Point 4 a) de l'ordre du jour, *laissé en suspens*)**

**B. Travaux du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention**

(Point 4 b) de l'ordre du jour)

**1. Délibérations**

23. Le SBI a examiné ce point à sa 1<sup>re</sup> séance et lors de la première partie de sa 2<sup>e</sup> séance. Il était saisi des documents FCCC/SBI/2016/15, FCCC/SBI/2016/16 et FCCC/SBI/2016/17. À sa 1<sup>re</sup> séance, il est convenu d'examiner ce point dans le cadre de consultations informelles animées par M<sup>me</sup> Helen Plume (Nouvelle-Zélande) et M<sup>me</sup> Anne Rasmussen (Samoa). Comme l'en avait prié la COP, le SBI s'est aussi penché sur la

---

disponible à l'adresse suivante : <http://unfccc.cloud.streamworld.de/webcast/sbi-closing-plenary-part-2>.

<sup>12</sup> Cette déclaration figure dans l'enregistrement de la séance, disponible à l'adresse suivante : <http://unfccc.cloud.streamworld.de/webcast/sbi-closing-plenary-part-2>.

<sup>13</sup> Disponibles à l'adresse suivante : [unfccc.int/9691](http://unfccc.int/9691).

<sup>14</sup> Voir le document FCCC/KP/CMP/2016/8, par. 68 à 71.

question du mandat et du cadre de référence du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention (le Groupe consultatif d'experts) et est convenu que celle-ci serait examinée dans le cadre des mêmes consultations informelles<sup>15</sup>. Lors de la première partie de sa 2<sup>e</sup> séance, il a examiné et adopté les conclusions ci-après.

## 2. Conclusions

24. Le SBI a pris note des rapports intérimaires<sup>16</sup> sur les activités du Groupe consultatif d'experts.

25. Le SBI a pris note des progrès réalisés par le Groupe consultatif d'experts dans la mise en œuvre de son programme de travail pour 2016<sup>17</sup>, en ciblant tous les éléments, parmi lesquels notamment :

a) Le programme de formation de l'équipe d'experts techniques<sup>18</sup> et l'actualisation des supports pédagogiques pour l'établissement des communications nationales<sup>19</sup> et des rapports biennaux actualisés ;

b) La conduite de trois ateliers de formation régionaux consacrés à l'élaboration des rapports biennaux actualisés<sup>20</sup>, au cours desquels 136 experts de 100 Parties non visées à l'annexe I de la Convention ont été formés. Le SBI a exprimé sa gratitude aux Gouvernements du Togo, de Sri Lanka et de Sainte-Lucie pour avoir accueilli ces ateliers<sup>21</sup> ;

c) La mise en œuvre du programme de formation auquel renvoie le paragraphe 4 de la décision 20/CP.19 concernant le renforcement des capacités des experts inscrits au fichier d'experts de la Convention à mener des analyses techniques rentables et effectives des rapports biennaux actualisés ;

d) L'apport de personnes ressources aux trois ateliers régionaux de formation pratique sur la mise en place de systèmes de gestion durable des inventaires nationaux de gaz à effet de serre et l'utilisation des Lignes directrices 2006 du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC) dans ce domaine<sup>22</sup>. Le SBI a exprimé sa gratitude aux Gouvernements du Lesotho, du Panama et de la République de Corée pour avoir accueilli ces ateliers<sup>23</sup> ;

e) Le lancement du programme actualisé d'apprentissage en ligne du Groupe consultatif d'experts prenant appui sur ses tout derniers supports de formation pour l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I<sup>24</sup>,

<sup>15</sup> Voir le document FCCC/CP/2016/10, par. 120, 121 et 123.

<sup>16</sup> FCCC/SBI/2016/15, FCCC/SBI/2016/16 et FCCC/SBI/2016/17.

<sup>17</sup> Disponible à l'adresse : [http://unfccc.int/files/national\\_reports/non-annex\\_i\\_natcom/cge/application/pdf/cge\\_work\\_plan.2016.pdf](http://unfccc.int/files/national_reports/non-annex_i_natcom/cge/application/pdf/cge_work_plan.2016.pdf).

<sup>18</sup> Voir [http://unfccc.int/national\\_reports/expert\\_training/training\\_for\\_the\\_technical\\_analysis\\_of\\_burs/items/9279.php](http://unfccc.int/national_reports/expert_training/training_for_the_technical_analysis_of_burs/items/9279.php).

<sup>19</sup> Disponible à l'adresse : [http://unfccc.int/national\\_reports/non-annex\\_i\\_natcom/training\\_material/methodological\\_documents/items/7777.php](http://unfccc.int/national_reports/non-annex_i_natcom/training_material/methodological_documents/items/7777.php).

<sup>20</sup> Voir le document FCCC/SBI/2016/15.

<sup>21</sup> Ils se sont tenus à Lomé du 22 au 24 février 2016, à Colombo du 4 au 6 avril 2016 et à Rodney Bay du 4 au 6 juillet 2016.

<sup>22</sup> Voir le document FCCC/SBI/2016/INF.17.

<sup>23</sup> Ils se sont tenus à Maseru du 14 au 18 mars 2016, à Panama du 6 au 10 juin 2016 et à Songdo, Incheon, du 5 au 9 septembre 2016.

<sup>24</sup> Comme cela avait été demandé au paragraphe 22 du document FCCC/SBI/2012/33.

accessibles via le système de gestion de l'apprentissage du secrétariat<sup>25</sup>. Au 15 octobre 2016, un total de 235 experts s'étaient inscrit à ce programme de formation ;

f) L'organisation et la présentation de huit séminaires en ligne, quatre sur l'évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation et quatre sur l'évaluation des mesures d'atténuation, l'ensemble ayant mobilisé au 26 octobre 2016 un total de 313 participants ;

g) La mise sur pied d'une plateforme interactive en ligne, appelée « e-Network »<sup>26</sup>, qui donne accès aux supports de formation, aux fins de faciliter l'établissement des communications nationales, des rapports biennaux actualisés et des inventaires de gaz à effet de serre ;

h) Le document analytique<sup>27</sup> du Groupe consultatif d'experts, contenant ses recommandations relatives aux éléments à prendre en considération dans une future révision des « Directives pour l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention » ;

26. Le SBI a pris note de l'estimation des incidences budgétaires de la mise en œuvre des activités du Groupe consultatif d'experts en 2017-2018<sup>28</sup>. Il a également invité les programmes et organismes multilatéraux à collaborer avec le Groupe consultatif d'experts, selon qu'il conviendra, en vue d'apporter aux Parties non visées à l'annexe I un appui pour l'établissement de leurs communications nationales et de leurs rapports biennaux actualisés.

27. Conformément aux dispositions du paragraphe 8 de la décision 19/CP.19, le SBI a mené à bien son examen du mandat et du cadre de référence du Groupe consultatif d'experts et a recommandé à la COP, pour examen et adoption à sa vingt-deuxième session, un projet de décision sur cette question<sup>29</sup>.

28. Le SBI a examiné la composition du Groupe consultatif d'experts<sup>30</sup> et recommandé à la COP, pour examen et adoption à sa vingt-deuxième session, un projet de conclusions sur cette question<sup>31</sup>.

## C. Fourniture d'un appui financier et technique

(Point 4 c) de l'ordre du jour)

### 1. Délibérations

29. Le SBI a examiné ce point à sa 1<sup>re</sup> séance et lors de la première partie de sa 2<sup>e</sup> séance. Il était saisi des documents FCCC/SBI/2016/INF.17, FCCC/SBI/2016/INF.18 et FCCC/CP/2016/6. À la 1<sup>re</sup> séance, le Président a invité un représentant du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) à faire une déclaration<sup>32</sup>. À la même séance, le SBI est convenu d'examiner ce point dans le cadre de consultations informelles animées par M<sup>me</sup> Helen Plume (Nouvelle-Zélande) et M<sup>me</sup> Anne Rasmussen (Samoa). Lors de la seconde partie de sa 2<sup>e</sup> séance, il a examiné et adopté les conclusions ci-après.

<sup>25</sup> Il est possible d'accéder au cours du programme d'apprentissage en ligne à l'adresse : <http://unfccc.int/349.php>. On y trouvera également les supports de formation du Groupe consultatif d'experts pour l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I.

<sup>26</sup> [https://www.unfccc.int/national\\_reports/non-annex\\_i\\_natcom/cge/items/2608.php](https://www.unfccc.int/national_reports/non-annex_i_natcom/cge/items/2608.php).

<sup>27</sup> FCCC/SBI/2016/17.

<sup>28</sup> Voir le document FCCC/SBI/2016/16.

<sup>29</sup> Voir la décision 20/CP.22.

<sup>30</sup> Voir les documents FCCC/CP/2013/10, par. 131, et FCCC/SBI/2014/21, par. 138.

<sup>31</sup> Pour consulter le texte tel qu'adopté, voir le document FCCC/COP/2016/10, par. 124.

<sup>32</sup> Cette déclaration peut être consultée à l'adresse ci-après : [unfccc.int/9950](http://unfccc.int/9950).

## 2. Conclusions

30. Le SBI a pris note avec intérêt des informations communiquées par le FEM dans son rapport à la vingt-deuxième session de la COP<sup>33</sup> sur les éléments ci-après :

a) L'établissement de l'Initiative de renforcement des capacités pour la transparence, y compris ses modalités de programmation et d'application, et les contributions volontaires promises par plusieurs pays<sup>34</sup> ;

b) L'aide financière fournie pour l'élaboration de communications nationales et de rapports biennaux actualisés par les Parties non visées à l'annexe I de la Convention (Parties non visées à l'annexe I)<sup>35</sup> ;

c) Le Programme mondial d'appui pour l'établissement des communications nationales et des rapports biennaux actualisés par les Parties non visées à l'annexe I<sup>36</sup>, en particulier concernant l'élaboration et l'exécution du programme de travail 2016.

31. Le SBI a recommandé à la COP de demander au FEM de continuer à donner dans ses rapports annuels l'information visée au paragraphe 30 qui précède.

32. Le SBI a pris note avec satisfaction de ce que le FEM était parvenu à agir rapidement afin de mettre sur pied l'Initiative de renforcement des capacités pour la transparence grâce à des contributions volontaires. Il s'est félicité de la promesse de plusieurs pays de faire des contributions volontaires à l'Initiative. Il s'est félicité aussi de la signature du premier accord de contribution conclu par un pays et il a encouragé d'autres pays qui avaient promis une contribution volontaire à mettre la dernière main à leur accord de contribution. Il a noté que le fruit des efforts déployés en faveur de l'Initiative sera incorporé dans la prochaine opération de reconstitution des ressources du FEM.

33. Le SBI a encouragé le FEM à approuver le plus rapidement possible la première série de projets relevant de l'Initiative, sous réserve de disposer de ressources suffisantes au fonds d'affectation spéciale de l'Initiative. Il a encouragé aussi les pays en développement à soumettre des propositions de projets à financer par le fonds d'affectation spéciale.

34. Le SBI a noté qu'au 9 novembre 2016, 147 communications initiales, 127 deuxièmes communications, 29 troisièmes communications, 2 quatrièmes communications nationales et une cinquième communication émanant de Parties non visées à l'annexe I avaient été soumises, et que pour la fin de 2016, 1 communication initiale, 9 deuxièmes communications et 18 troisièmes communications étaient attendues. Il a noté aussi qu'au 8 novembre 2016, 34 Parties non visées à l'annexe I avaient soumis leur premier rapport biennal actualisé et que 5 autres Parties devaient soumettre leur premier rapport pour le 31 décembre 2016. En outre, pour la fin de 2016, 6 Parties non visées à l'annexe I devaient soumettre leur deuxième rapport biennal actualisé.

35. Tout en étant conscient des difficultés auxquelles les Parties non visées à l'annexe I étaient confrontées pour soumettre leur rapport biennal actualisé dans les délais prescrits, le SBI a noté qu'au 9 novembre 2016 de nombreux rapports n'avaient pas encore été communiqués. Rappelant qu'il était stipulé au paragraphe 41 a) de la décision 2/CP.17 que les Parties non visées à l'annexe I, selon leurs capacités et le niveau de soutien apporté pour l'établissement d'un rapport, devaient soumettre leur premier rapport biennal actualisé en décembre 2014 au plus tard, le SBI a encouragé les Parties qui n'avaient pas encore achevé et soumis leur premier rapport à le faire le plus rapidement possible.

<sup>33</sup> FCCC/CP/2016/6.

<sup>34</sup> Voir le paragraphe 86 de la décision 1/CP.21.

<sup>35</sup> Voir aussi le document FCCC/SBI/2016/INF.18.

<sup>36</sup> Projet administré en commun par le Programme des Nations Unies pour le développement et le Programme des Nations Unies pour l'environnement.

36. Le SBI a pris note du rapport du secrétariat sur les ateliers régionaux consacrés en 2016 à la construction de systèmes nationaux d'inventaire des gaz à effet de serre et sur l'utilisation des *Lignes directrices 2006 pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre* du GIEC<sup>37</sup>. Rappelant la demande<sup>38</sup> présentée par les Parties non visées à l'annexe I d'un complément d'aide technique pour améliorer leur capacité nationale à faciliter la continuité dans le respect des obligations en matière d'établissement de rapports, le SBI a encouragé les Parties visées à l'annexe II de la Convention et les autres pays développés parties qui étaient en mesure de le faire à fournir des ressources financières pour permettre au secrétariat de continuer à répondre à cette demande.

#### **D. Rapports de synthèse sur l'analyse technique des rapports biennaux actualisés des Parties non visées à l'annexe I de la Convention**

(Point 4 d) de l'ordre du jour)

##### **Délibérations**

37. Le SBI a examiné ce point à sa 1<sup>re</sup> séance. Il a pris note des rapports de synthèse mis en ligne à cette date sur le site Web de la Convention pour la période allant du 1<sup>er</sup> mars au 30 septembre 2016<sup>39</sup>.

#### **V. Établissement de modalités et de procédures concernant le fonctionnement et l'utilisation du registre public visé au paragraphe 12 de l'article 4 de l'Accord de Paris**

(Point 5 de l'ordre du jour)

##### **1. Délibérations**

38. Le SBI a examiné ce point à sa 1<sup>re</sup> séance et lors de la première partie de sa 2<sup>e</sup> séance. À sa 1<sup>re</sup> séance, il est convenu d'examiner ce point dans le cadre de consultations informelles animées par M<sup>me</sup> Madeleine Diouf Sarr (Sénégal) et M<sup>me</sup> Gertraud Wollansky (Autriche). Lors de la seconde partie de sa 2<sup>e</sup> séance, il a examiné et adopté les conclusions ci-après.

##### **2. Conclusions**

39. Le SBI a poursuivi ses délibérations conformément au paragraphe 29 de la décision 1/CP.21 et au paragraphe 12 de l'article 4 de l'Accord de Paris.

40. Le SBI a salué les efforts faits par le secrétariat pour gérer et améliorer encore le registre provisoire des contributions déterminées au niveau national<sup>40</sup>, selon qu'il convenait.

41. Le SBI a pris note des vues échangées par les Parties lors de la session au sujet des modalités et des procédures pour le fonctionnement et l'utilisation du registre public visées au paragraphe 29 de la décision 1/COP.21, notamment des liens entre les travaux au titre de ce point de l'ordre du jour et les travaux au titre du point 6 de l'ordre du jour de sa

<sup>37</sup> FCCC/SBI/2016/INF.17.

<sup>38</sup> FCCC/SBI/2015/10, par. 29.

<sup>39</sup> [www.unfccc.int/8722](http://www.unfccc.int/8722).

<sup>40</sup> Le registre provisoire est disponible à l'adresse <http://www4.unfccc.int/ndcregistry/Pages/Home.aspx>.

quarante-cinquième session<sup>41</sup>, ainsi que les travaux du Groupe de travail spécial de l'Accord de Paris.

42. Le SBI est convenu de poursuivre l'examen de ce point à sa quarante-sixième session.

## **VI. Établissement de modalités et de procédures concernant le fonctionnement et l'utilisation du registre public visé au paragraphe 12 de l'article 7 de l'Accord de Paris**

(Point 6 de l'ordre du jour)

### **1. Délibérations**

43. Le SBI a examiné ce point à sa 1<sup>re</sup> séance et lors de la première partie de sa 2<sup>e</sup> séance. À sa 1<sup>re</sup> séance, il est convenu d'examiner ce point dans le cadre de consultations informelles animées par M<sup>me</sup> Diouf Sarr et M<sup>me</sup> Wollansky et immédiatement après les consultations sur le point 5 de l'ordre du jour. Lors de la seconde partie de sa 2<sup>e</sup> séance, il a examiné et adopté les conclusions ci-après.

### **2. Conclusions**

44. Le SBI a poursuivi l'examen du registre public visé à l'article 7, paragraphe 12, de l'Accord de Paris.

45. Le SBI a pris note des vues exprimées par les Parties durant la session sur cette question, notamment sur les liens existants ou potentiels avec le point 5 de l'ordre du jour de sa quarante-cinquième session<sup>42</sup>, la poursuite des travaux du secrétariat sur le registre provisoire<sup>43</sup>, le site Web tenu par le secrétariat sur les initiatives de planification de l'adaptation<sup>44</sup> et les travaux du Groupe de travail spécial de l'Accord de Paris.

46. Le SBI a décidé de poursuivre l'examen de cette question à sa quarante-sixième session.

## **VII. Questions relatives aux mécanismes prévus par le Protocole de Kyoto**

(Point 7 de l'ordre du jour)

### **A. Examen des modalités et procédures d'application du mécanisme pour un développement propre**

(Point 7 a) de l'ordre du jour)

#### **Délibérations**

47. Le SBI a examiné ce point à sa 1<sup>re</sup> séance et lors de la première partie de sa 2<sup>e</sup> séance. Il était saisi du document FCCC/SBI/2016/INF.16. À sa 1<sup>re</sup> séance, il est convenu d'examiner ce point dans le cadre de consultations informelles animées par M<sup>me</sup> Karoliina

<sup>41</sup> « Établissement de modalités et de procédures concernant le fonctionnement et l'utilisation du registre public visé au paragraphe 12 de l'article 4 de l'Accord de Paris ».

<sup>42</sup> « Établissement de modalités et de procédures concernant le fonctionnement et l'utilisation du registre public visé au paragraphe 12 de l'article 4 de l'Accord de Paris ».

<sup>43</sup> À consulter sur la page <http://www4.unfccc.int/ndcregistry>.

<sup>44</sup> <http://unfccc.int/8932>.



Anttonen (Finlande) et M<sup>me</sup> Hlobisile Sikhosana-Shongwe (Swaziland). Lors de la première partie de sa 2<sup>e</sup> séance, le Président a indiqué que les consultations n'avaient pas débouché sur des conclusions. Conformément à l'alinéa c) de l'article 10 et à l'article 16 du projet de règlement intérieur appliqué, cette question serait inscrite à l'ordre du jour provisoire de sa quarante-sixième session.

## **B. Procédures, mécanismes et dispositions institutionnelles à prévoir pour les recours concernant les décisions du Conseil exécutif du mécanisme pour un développement propre**

(Point 7 b) de l'ordre du jour)

### **1. Délibérations**

48. Le SBI a examiné ce point à sa 1<sup>re</sup> séance et lors de la première partie de sa 2<sup>e</sup> séance. À sa 1<sup>re</sup> séance, il est convenu d'examiner ce point dans le cadre de consultations informelles animées par M<sup>me</sup> Anttonen. Lors de la seconde partie de sa 2<sup>e</sup> séance, il a examiné et adopté les conclusions ci-après.

### **2. Conclusions**

49. Conformément au mandat prévu au paragraphe 18 de la décision 3/CMP.6, le SBI a poursuivi l'examen de la question des procédures, mécanismes et dispositions institutionnelles à prévoir pour les recours concernant les décisions du Conseil exécutif du mécanisme pour un développement propre.

50. Le SBI est convenu de poursuivre l'examen de ce point à sa cinquantième session (juin 2019) en se fondant notamment sur le projet de texte figurant dans le document FCCC/SBI/2012/33/Add.1.

## **C. Rapport de l'administrateur du relevé international des transactions mis en place au titre du Protocole de Kyoto**

(Point 7 c) de l'ordre du jour)

### **Délibérations**

51. Le SBI a examiné ce point à sa 1<sup>re</sup> séance et a pris note des informations figurant dans le document FCCC/SBI/2016/INF.20.

## **VIII. Questions relatives aux pays les moins avancés**

(Point 8 de l'ordre du jour)

### **1. Délibérations**

52. Le SBI a examiné ce point à sa 1<sup>re</sup> séance et lors de la première partie de sa 2<sup>e</sup> séance. Il était saisi du document FCCC/SBI/2016/18. À la 1<sup>re</sup> séance, le Président a invité M. Abias Huongo (Angola), Président du Groupe d'experts des pays les moins avancés, à rendre compte des activités du Groupe<sup>45</sup>. À la même séance, le SBI est convenu d'examiner ce point dans le cadre de consultations informelles animées par M. Jens Fugl

<sup>45</sup> Une transcription du rapport présenté oralement peut être consultée à l'adresse suivante : <http://unfccc.int/9950.php>.

(Danemark) et M. Mamadou Honadia (Burkina Faso). Lors de la seconde partie de sa 2<sup>e</sup> séance, il a examiné et adopté les conclusions ci-après.

## 2. Conclusions

53. Le SBI a pris note avec intérêt du rapport sur la trentième réunion du Groupe d'experts des pays les moins avancés (Groupe d'experts)<sup>46</sup>, tenue à Monrovia du 7 au 10 septembre 2016, et a remercié le Gouvernement libérien d'avoir accueilli la réunion.

54. Le SBI a aussi remercié les Gouvernements canadien et irlandais d'avoir soutenu financièrement les travaux du Groupe d'experts.

55. Le SBI s'est félicité des progrès réalisés par le Groupe d'experts dans l'appui aux PMA en vue de poursuivre l'exécution de son programme de travail glissant sur deux ans pour 2016-2017.

56. Le SBI s'est également félicité de la bonne organisation de NAP Expo, qui avait eu lieu du 11 au 15 juillet 2016 à Bonn (Allemagne), et du rôle utile que cette exposition avait joué en donnant aux pays une occasion d'échanger des expériences et de favoriser les partenariats avec un large éventail d'acteurs et de parties prenantes, dont certaines n'étaient pas parties à la Convention, de façon à faire progresser les plans nationaux d'adaptation (PNA).

57. Le SBI a en outre salué les efforts faits par les secrétariats du Fonds vert pour le climat et du FEM, ainsi que d'autres organisations et des centres et réseaux régionaux, pour organiser durant NAP Expo des séances consacrées au processus d'élaboration et d'exécution des PNA.

58. Le SBI a pris note avec satisfaction des progrès accomplis par le Groupe d'experts et le Comité de l'adaptation pour donner suite à leurs mandats conjoints énoncés dans la décision 1/CP.21 concernant la mise en œuvre de l'Accord de Paris.

59. Le SBI s'est félicité de la décision du Conseil du Fonds vert pour le climat<sup>47</sup> sur les moyens d'accélérer la fourniture de l'appui destiné aux pays en développement pour la formulation de PNA, conformément aux décisions 1/CP.16 et 5/CP.17 et au paragraphe 46 de la décision 1/CP.21, et a déclaré attendre de voir comment le Fonds vert pour le climat appuierait la mise en œuvre ultérieure des politiques, projets et programmes des pays en développement parties, ainsi qu'il était demandé au paragraphe 46 de la décision 1/CP.21.

60. Le SBI a pris note des avancées constatées dans la fourniture, par l'intermédiaire du Fonds vert pour le climat, d'un appui financier pour la formulation des PNA. Il a demandé au Groupe d'experts, agissant en collaboration avec le secrétariat du FEM et les organisations partenaires concernées, de continuer d'étudier des moyens de renforcer l'appui aux PMA pour leur permettre d'obtenir un financement auprès du Fonds vert pour le climat aux fins du processus d'élaboration et d'exécution des PNA et de faire figurer des renseignements sur ce sujet dans le rapport qu'il lui présenterait pour examen à sa quarante-sixième session.

61. Le SBI a pris note des lacunes et des besoins constatés dans l'avancement des travaux des PMA parties sur l'élaboration et la mise en œuvre des PNA et des nouveaux besoins découlant de l'Accord de Paris, ainsi qu'il ressortait du rapport sur la trentième réunion du Groupe d'experts<sup>48</sup>, et a demandé au Groupe de déterminer comment ces

<sup>46</sup> FCCC/SBI/2016/18.

<sup>47</sup> Décision B.13/09 du Conseil du Fonds vert, par. e). Disponible à l'adresse suivante : <http://www.greenclimate.fund/boardroom/on-record/documents>.

<sup>48</sup> FCCC/SBI/2016/18, par. 20, 79 et 85.

lacunes et ces besoins pouvaient être pris en compte dans le cadre des ateliers de formation sur les PNA prévus au niveau régional<sup>49</sup>.

62. Le SBI a demandé au Groupe d'experts de continuer à accorder un appui technique aux PMA parties pour leur permettre d'accéder dans le cadre du Fonds vert pour le climat à un financement destiné à l'élaboration des PNA et à la mise en œuvre ultérieure des politiques, projets et programmes recensés dans les PNA, et de faciliter l'octroi d'un appui scientifique aux PMA parties en collaboration avec les organismes compétents de l'ONU et les partenaires d'exécution du Fonds vert pour le climat.

63. Le SBI a noté qu'au 10 novembre 2016, 13 propositions de projet pour la mise en œuvre des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation (PANA) et pour le processus d'élaboration et d'exécution des PNA, antérieurement validées sur le plan technique par le FEM et se montant à 87 millions de dollars des États-Unis, avaient été approuvées par le Conseil du FEM et étaient prêtes à être mises en œuvre. De plus, 35 autres projets validés sur le plan technique, pour lesquels 231,4 millions de dollars avaient été demandés au Fonds pour les pays les moins avancés (Fonds pour les PMA), devaient encore être financés.

64. Le SBI a constaté avec satisfaction que le projet de suivi dans le cadre du Fonds pour les PMA<sup>50</sup> lancé par le Programme d'appui mondial aux plans nationaux d'adaptation en faveur des PMA<sup>51</sup> offrirait à tous les PMA ne bénéficiant pas d'un appui au titre du premier projet l'occasion d'accéder à un soutien individualisé aux fins de leur processus d'élaboration et d'exécution des PNA en fonction de leurs besoins spécifiques et de leur situation particulière.

65. Le SBI a pris note avec satisfaction des nouvelles annonces de contribution au Fonds pour les PMA totalisant 24 millions d'euros pour 2016-2018, faites en octobre 2016 à l'occasion de la réunion du Conseil du Fonds pour les PMA/Fonds spécial pour les changements climatiques.

66. Le SBI a instamment demandé que des contributions supplémentaires soient versées au Fonds pour les PMA et à d'autres fonds relevant du Mécanisme financier, selon que de besoin, sachant combien il importait de mener à bien les PANA et de faire aboutir le processus d'élaboration et d'exécution des PNA.

67. Le SBI a pris note avec satisfaction des relations et de la collaboration active que le Groupe d'experts continuait d'entretenir avec le Comité de l'adaptation, le programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements et d'autres organes constitués en vertu de la Convention, ainsi que du maintien d'une collaboration active avec un large éventail d'organisations, d'organismes et de centres et réseaux régionaux concernés, et s'est félicité des efforts faits par le Groupe pour fournir aux pays un appui cohérent et intégré concernant leurs PNA.

<sup>49</sup> Voir le programme de travail du Groupe d'experts pour 2016-2017, disponible à l'adresse suivante : <http://unfccc.int/9516>.

<sup>50</sup> Projet intitulé « Expanding the ongoing support to Least Developed Countries (LDCs) with country-driven processes to advance National Adaptation Plans (NAPs) » (Élargissement du soutien apporté aux PMA au moyen de processus pilotés par les pays pour promouvoir les PNA). Pour de plus amples informations, voir [http://www.thegef.org/sites/default/files/council-meeting-documents/EN\\_GEF.LDCF\\_SCCF\\_21.03\\_Progress\\_Report\\_LDCF\\_SCCF.pdf](http://www.thegef.org/sites/default/files/council-meeting-documents/EN_GEF.LDCF_SCCF_21.03_Progress_Report_LDCF_SCCF.pdf).

<sup>51</sup> <http://globalsupportprogramme.org/nap-gsp>.

## IX. Plans nationaux d'adaptation

(Point 9 de l'ordre du jour)

### 1. Délibérations

68. Le SBI a examiné ce point à sa 1<sup>re</sup> séance et lors de la première partie de sa 2<sup>e</sup> séance. Il était saisi des documents FCCC/SBI/2016/18, FCCC/SB/2016/2 et FCCC/SBI/2016/INF.11. À sa 1<sup>re</sup> séance, il est convenu d'examiner ce point dans le cadre de consultations informelles animées par M. Fugl et M. Honadia. Lors de la seconde partie de sa 2<sup>e</sup> séance, il a examiné et adopté les conclusions ci-après.

### 2. Conclusions

69. Le SBI a accueilli avec satisfaction le document d'information sur les progrès accomplis dans l'élaboration et la mise en œuvre de PNA<sup>52</sup> et a pris note des autres documents pertinents établis pour la session<sup>53</sup>.

70. Le SBI a recommandé que la COP examine et adopte à sa vingt-deuxième session un projet de décision sur les PNA<sup>54</sup>.

## X. Rapport du Comité de l'adaptation

(Point 10 de l'ordre du jour)

### Délibérations

71. Le SBI a examiné ce point à sa 1<sup>re</sup> séance et lors de la première partie de sa 2<sup>e</sup> séance. Il était saisi du document FCCC/SB/2016/2. À la 1<sup>re</sup> séance, le Président a invité M<sup>me</sup> Minpeng Chen (Chine), Coprésidente du Comité de l'adaptation, à rendre compte des activités du Comité<sup>55</sup>. À la même séance, le SBI est convenu d'étudier ce point en même temps que le point 4 de l'ordre du jour du SBSTA dans le cadre de consultations informelles animées par M. Julio Cordano (Chili) et M. Gottfried von Gemmingen (Allemagne).

72. Comme l'en avait prié la COP<sup>56</sup>, le SBI s'est aussi penché sur la question de l'état d'avancement et des résultats des travaux du Comité de l'adaptation, et est convenu d'examiner ce point dans le cadre des mêmes consultations informelles. Lors de la première partie de sa 2<sup>e</sup> séance, le SBI a recommandé à la COP, pour examen et adoption à sa vingt-deuxième session, un projet de décision sur cette question.<sup>57</sup>

<sup>52</sup> FCCC/SBI/2016/INF.11.

<sup>53</sup> FCCC/SBI/2016/18 et FCCC/SB/2016/2.

<sup>54</sup> Voir la décision 6/CP.22.

<sup>55</sup> Une transcription du rapport présenté oralement peut être consultée à l'adresse suivante : <http://unfccc.int/9950.php>.

<sup>56</sup> Voir document FCCC/CP/2016/10, par. 76.

<sup>57</sup> Voir la décision 5/CP.22.

## **XI. Rapport du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et aux préjudices liés aux incidences des changements climatiques**

(Point 11 de l'ordre du jour)

### **Délibérations**

73. Le SBI a examiné ce point à sa 1<sup>re</sup> séance ainsi qu'à la seconde partie et à la reprise de la seconde partie de sa 2<sup>e</sup> séance. Il était saisi du document FCCC/SB/2016/3. À la 1<sup>re</sup> séance, le Président a invité M<sup>me</sup> Shereen D'Souza (États-Unis d'Amérique), Coprésidente du Comité exécutif, à rendre compte des activités du Comité<sup>58</sup>. À la même séance, le SBI est convenu d'étudier ce point en même temps que le point 5 de l'ordre du jour du SBSTA dans le cadre de consultations informelles animées par M<sup>me</sup> Beth Lavender (Canada) et M. Alf Wills (Afrique du Sud).

74. Comme l'en avait prié la COP<sup>59</sup>, le SBI s'est aussi penché sur la question de l'examen du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et aux préjudices liés aux incidences des changements climatiques et est convenu d'aborder ce point dans le cadre des mêmes consultations informelles. Lors de la seconde partie de sa 2<sup>e</sup> séance, le SBI a recommandé un projet de décision sur le Mécanisme international de Varsovie pour examen et adoption à la vingt-deuxième session de la COP<sup>60</sup>. À la reprise de la seconde partie de sa 2<sup>e</sup> séance, le SBI a recommandé à la COP, pour examen et adoption à sa vingt-deuxième session, un projet de décision sur l'examen du Mécanisme international de Varsovie<sup>61</sup>.

## **XII. Mise au point et transfert de technologies**

(Point 12 de l'ordre du jour)

### **A. Rapport annuel commun du Comité exécutif de la technologie et du Centre et du Réseau des technologies climatiques**

(Point 12 a) de l'ordre du jour)

### **Délibérations**

75. Le SBI a examiné ce point à sa 1<sup>re</sup> séance et lors de la seconde partie de sa 2<sup>e</sup> séance. Il était saisi du document FCCC/SB/2016/1. À sa 1<sup>re</sup> séance, le SBI est convenu d'examiner ce point en même temps que le point 6 a) de l'ordre du jour du SBSTA dans le cadre de consultations informelles animées par M<sup>me</sup> Elfriede-Anna More (Autriche) et M. Washington Zhakata (Zimbabwe)<sup>62</sup>. Lors de la seconde partie de sa 2<sup>e</sup> séance, il a recommandé à la COP, pour examen et adoption à sa vingt-deuxième session, un projet de décision sur cette question<sup>63</sup>.

<sup>58</sup> Une transcription du rapport présenté oralement peut être consultée à l'adresse suivante : <http://unfccc.int/9950.php>.

<sup>59</sup> Voir FCCC/CP/2016/10, par. 79.

<sup>60</sup> Voir la décision 3/CP.22.

<sup>61</sup> Voir la décision 4/CP.22.

<sup>62</sup> Les transcriptions des rapports présentés oralement par les Présidents respectifs du CRTG et du CET à la 1<sup>re</sup> séance de la quarante-cinquième session du SBSTA peuvent être consultées à l'adresse suivante : <http://unfccc.int/9950.php>.

<sup>63</sup> Voir la décision 15/CP.22.

## **B. Portée et modalités de l'évaluation périodique du Mécanisme technologique pour la mise en œuvre de l'Accord de Paris**

(Point 12 b) de l'ordre du jour)

### **1. Délibérations**

76. Le SBI a examiné ce point à sa 1<sup>re</sup> séance et lors de la première partie de sa 2<sup>e</sup> séance. À sa 1<sup>re</sup> séance, il est convenu d'examiner ce point dans le cadre de consultations informelles animées par M<sup>me</sup> More et M. Zhakata. Lors de la première partie de sa 2<sup>e</sup> séance, il a examiné et adopté les conclusions ci-après.

### **2. Conclusions**

77. Le SBI a rappelé qu'à sa quarante-quatrième session, il avait commencé à examiner la portée et les modalités de l'évaluation périodique du Mécanisme technologique visée au paragraphe 69 de la décision 1/CP.21 (ci-après dénommée « évaluation périodique »).

78. Le SBI a rappelé aussi l'invitation qu'il avait faite aux Parties et aux observateurs de donner leur avis sur la portée et les modalités de l'évaluation périodique avant le 25 janvier 2017<sup>64</sup>, pour examen à sa quarante-sixième session<sup>65</sup>.

79. Le SBI a décidé de poursuivre l'examen de la question à sa quarante-sixième session.

## **C. Programme stratégique de Poznań sur le transfert de technologies**

(Point 12 c) de l'ordre du jour)

### **1. Délibérations**

80. Le SBI a examiné ce point à sa 1<sup>re</sup> séance et lors de la première partie de sa 2<sup>e</sup> séance. Il était saisi du document FCCC/CP/2016/6. À sa 1<sup>re</sup> séance, il est convenu d'examiner ce point de l'ordre du jour dans le cadre de consultations informelles animées par M<sup>me</sup> More et M. Zhakata. Lors de la seconde partie de sa 2<sup>e</sup> séance, il a examiné et adopté les conclusions ci-après.

### **2. Conclusions**

81. Le SBI a accueilli avec satisfaction le rapport du FEM sur les progrès accomplis dans l'exécution du Programme stratégique de Poznań sur le transfert de technologies<sup>66</sup>, notamment les mesures prises par le FEM pour donner suite aux recommandations du Comité exécutif de la technologie (CET)<sup>67</sup>.

82. Le SBI a noté avec satisfaction la nouvelle structure du rapport visé au paragraphe 81 ci-dessus. Il a encouragé le FEM à continuer de fournir, dans ses futurs rapports d'étape, de plus amples informations sur les problèmes rencontrés et les enseignements tirés dans le cadre de l'exécution du Programme stratégique de Poznań.

<sup>64</sup> Conformément au paragraphe 96 du document FCCC/SBI/2016/8.

<sup>65</sup> Les Parties devraient communiquer leurs observations par l'intermédiaire du portail prévu à cet effet, à l'adresse <http://www.unfccc.int/5900>. Les observateurs devraient faire part de leurs vues par courrier électronique à l'adresse [secretariat@unfccc.int](mailto:secretariat@unfccc.int).

<sup>66</sup> FCCC/CP/2016/6, annexe, partie III.5.

<sup>67</sup> Ces recommandations figurent dans le rapport final du CET sur l'évaluation du Programme stratégique de Poznań. Voir le document FCCC/SBI/2015/16, par. 97.

83. Le SBI a noté avec satisfaction que le Conseil du FEM avait approuvé 31 projets comportant des objectifs de transfert de technologies pour l'atténuation des effets des changements climatiques et 10 projets d'adaptation aux changements climatiques pendant la période couverte par le rapport du FEM. Il a également accueilli avec satisfaction les progrès réalisés dans l'exécution des projets pilotes de transfert de technologies menés au titre du Programme stratégique.

84. Le SBI s'est félicité de la poursuite de la collaboration entre le Centre et le Réseau des technologies climatiques (CRTC) et les centres régionaux de transfert de technologies et de financement soutenus par le FEM dans le cadre du programme stratégique de Poznań, notamment la collaboration en ce qui concernait les réponses aux demandes d'assistance technique des pays en développement. Il a encouragé le FEM et le CRTC à continuer de renforcer leur collaboration. Il a également encouragé les Parties à renforcer la collaboration entre leurs centres de liaison pour le FEM et leurs entités désignées au plan national pour la mise au point et le transfert de technologies.

85. Le SBI a noté qu'il importait d'appliquer les résultats de l'évaluation des besoins technologiques et a encouragé les Parties à utiliser leur allocation au titre du Système transparent d'allocation des ressources pour piloter l'application des résultats de l'évaluation.

86. Le SBI attend avec intérêt le rapport actualisé sur l'évaluation du Programme stratégique de Poznań que soumettra le CET, conformément au paragraphe 79 du document FCCC/SBI/2015/22.

### **XIII. Cadre de référence de l'examen des fonctions du Comité permanent du financement**

(Point 13 de l'ordre du jour)

#### **Délibérations**

87. Le SBI a examiné ce point à sa 1<sup>re</sup> séance et lors de la seconde partie de sa 2<sup>e</sup> séance. Il était saisi du document FCCC/CP/2016/MISC.1 et Add.1. À sa 1<sup>re</sup> séance, il est convenu d'examiner ce point dans le cadre de consultations informelles animées par M<sup>me</sup> Delphine Eyraud (France) et M<sup>me</sup> Ngedikes Olai Uludong (Palaos). Lors de la seconde partie de sa 2<sup>e</sup> séance, il a recommandé à la COP, pour examen et adoption à sa vingt-deuxième session<sup>68</sup>, un projet de décision sur le cadre de référence de l'examen des fonctions du Comité permanent du financement dont il était fait mention au paragraphe 23 de la décision 6/CP.20.

<sup>68</sup> Voir la décision 9/CP.22.

## **XIV. Renforcement des capacités dans les pays en développement**

(Point 14 de l'ordre du jour)

### **A. Troisième examen approfondi de la mise en œuvre du cadre pour le renforcement des capacités au titre de la Convention**

(Point 14 a) de l'ordre du jour)

#### **Délibérations**

88. Le SBI a examiné ce point à sa 1<sup>re</sup> séance et lors de la seconde partie de sa 2<sup>e</sup> séance. Il était saisi du document FCCC/SBI/2016/14. À la 1<sup>re</sup> séance, il est convenu d'examiner ce point dans le cadre de consultations informelles animées par M. Crispin d'Auvergne (Sainte-Lucie) et M. Paul Watkinson (France). Lors de la seconde partie de sa 2<sup>e</sup> séance, le SBI a recommandé à la COP, pour examen et adoption à sa vingt-deuxième session, un projet de décision sur cette question<sup>69</sup>.

### **B. Troisième examen approfondi de la mise en œuvre du cadre pour le renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto**

(Point 14 b) de l'ordre du jour)

#### **Délibérations**

89. Le SBI a examiné ce point à sa 1<sup>re</sup> séance et lors de la seconde partie de sa 2<sup>e</sup> séance. Il était saisi du document FCCC/SBI/2016/14. À la 1<sup>re</sup> séance, il est convenu d'examiner ce point dans le cadre de consultations informelles animées par M. d'Auvergne et M. Watkinson. Lors de la seconde partie de sa 2<sup>e</sup> séance, il a recommandé à la CMP, pour examen et adoption à sa douzième session, un projet de décision sur cette question<sup>70</sup>.

### **C. Comité de Paris sur le renforcement des capacités**

(Point 14 c) de l'ordre du jour)

#### **1. Délibérations**

90. Le SBI a examiné ce point à sa 1<sup>re</sup> séance et lors de la première partie de sa 2<sup>e</sup> séance. À sa 1<sup>re</sup> séance, il est convenu d'examiner ce point dans le cadre de consultations informelles animées par M. d'Auvergne et M. Watkinson. Lors de la première partie de sa 2<sup>e</sup> séance, il a examiné et adopté les conclusions ci-après.

#### **2. Conclusions**

91. Le SBI est convenu qu'en 2017 le premier domaine ou thème soumis à l'examen du Comité de Paris sur le renforcement des capacités serait consacré aux activités de renforcement des capacités aux fins de la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national dans le contexte de l'Accord de Paris.

92. Le SBI est convenu également que les représentants des entités fonctionnelles ci-après du Mécanisme financier et des organes constitués au titre de la Convention seraient invités à participer à la première réunion du Comité de Paris sur le renforcement des

<sup>69</sup> Voir la décision 16/CP.22.

<sup>70</sup> Voir la décision 6/CMP.12.



capacités, qui se tiendrait en même temps que la quarante-sixième session des organes subsidiaires (mai 2017):

- a) Fonds pour l'environnement mondial ;
- b) Fonds vert pour le climat ;
- c) Comité de l'adaptation ;
- d) Groupe d'experts des pays les moins avancés ;
- e) Comité permanent du financement ;
- f) Comité exécutif de la technologie.

93. Le SBI est convenu en outre que des représentants des autres organes créés en application de la Convention et des entités fonctionnelles du Mécanisme financier étaient invités à désigner des représentants pour collaborer, s'il y avait lieu, à certaines activités liées aux travaux du Comité de Paris sur le renforcement des capacités, et a invité en particulier le Centre et le Réseau des technologies climatiques à désigner un représentant pour participer à la première réunion du Comité de Paris sur le renforcement des capacités.

## **XV. Impact des mesures de riposte mises en œuvre**

(Point de l'ordre du jour 15)

### **A. Forum amélioré et programme de travail**

(Point 15 a) de l'ordre du jour)

#### **1. Délibérations**

94. Le SBI a examiné ce point à sa 1<sup>re</sup> séance et lors de la seconde partie de sa 2<sup>e</sup> séance. Il était saisi des documents FCCC/SB/2016/INF.2 et FCCC/TP/2016/7. À sa 1<sup>re</sup> séance, il est convenu d'examiner ce point en même temps que le point 9 a) de l'ordre du jour du SBSTA et de réunir le forum amélioré conformément à la procédure applicable à un groupe de contact qui serait coprésidé par le Président du SBI et le Président du SBSTA, M. Carlos Fuller (Belize), assistés de M<sup>me</sup> Natalya Kushko (Ukraine) et de M. Andrei Marcu (Panama). Le SBI est en outre convenu d'étudier ce point en même temps que le point 15 b) de son ordre du jour et le point 9 b) de l'ordre du jour du SBSTA. Lors de la seconde partie de sa 2<sup>e</sup> séance, il a examiné et adopté les conclusions ci-après.

#### **2. Conclusions**

95. Le SBI et le SBSTA ont réuni pour la deuxième fois le forum amélioré sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre et ont rappelé le programme de travail sur l'impact de ces mesures<sup>71</sup>.

96. Le SBI et le SBSTA ont examiné le rapport sur l'atelier<sup>72</sup> consacré aux observations et aux expériences sur la diversification et la transformation économiques, et sur une transition juste pour la population active et la création d'emplois décents et de qualité, tenu à Doha du 2 au 4 octobre 2016, et ont remercié le Gouvernement qatarien de l'avoir organisé.

<sup>71</sup> Voir les documents FCCC/SBI/2016/8, annexe II, et FCCC/SBSTA/2016/2, annexe I.

<sup>72</sup> FCCC/SB/2016/INF.2.

97. Le SBI et le SBSTA ont pris note des vues exprimées par les Parties et les organisations admises en qualité d'observateurs, dans les documents que les unes et les autres avaient soumis<sup>73</sup>, sur la diversification et la transformation économiques, et sur une transition juste pour la population active et la création d'emplois décents et de qualité, en tenant compte des paragraphes 1 et 6 de la décision 11/CP.21, dans le contexte du développement durable, afin d'accomplir les travaux du forum amélioré.

98. Dans le cadre du forum, le SBI et le SBSTA ont eu un débat sur l'atelier mentionné au paragraphe 96 ci-dessus et ont décidé de faire progresser les travaux techniques sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre en établissant un groupe d'experts techniques ad hoc qui se réunirait à l'occasion de leur quarante-sixième session. Ils ont également décidé que ce groupe d'experts devrait se pencher sur les questions techniques dans les domaines du programme de travail<sup>74</sup>, dans le contexte du développement durable.

99. Le SBI et le SBSTA ont en outre décidé que le groupe d'experts consacrerait deux journées à l'examen des deux domaines du programme de travail, soit une journée par domaine.

100. Le SBI et le SBSTA ont demandé aux Parties de communiquer au secrétariat, avant le 28 février 2017, les noms des experts désignés, conformément au mandat<sup>75</sup>, par l'intermédiaire des coordonnateurs des groupes régionaux. Les experts sont censés posséder les qualifications et les compétences requises, ainsi qu'une expérience professionnelle de cinq années au moins dans les domaines visés au paragraphe 98 ci-dessus. Le SBI et le SBSTA ont également demandé au secrétariat de publier la liste des experts désignés sur le site Web de la Convention avant le 15 mars 2017.

101. Le SBI et le SBSTA ont demandé à leurs présidents d'inviter les organisations intergouvernementales et internationales compétentes, notamment la CNUCED, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Organisation internationale du Travail (OIT), la Confédération syndicale internationale ou d'autres organisations, à désigner deux experts.

102. Le SBI et le SBSTA ont décidé que le groupe d'experts techniques ad hoc désignerait ses coprésidents à la réunion initiale du groupe de contact lors de la troisième réunion du forum amélioré, prévue pour se tenir durant leur quarante-sixième session.

## **B. Modalités de fonctionnement, programme de travail et fonctions à prévoir au titre de l'Accord de Paris pour le forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre**

(Point 15 b) de l'ordre du jour)

### **1. Délibérations**

103. Le SBI a examiné ce point à sa 1<sup>re</sup> séance et lors de la seconde partie de sa 2<sup>e</sup> séance. À sa 1<sup>re</sup> séance, il est convenu d'examiner ce point en même temps que le point 9 b) de l'ordre du jour du SBSTA et juste après le point 15 a) de son ordre du jour et le point 9 a) de l'ordre du jour du SBSTA. Lors de la seconde partie de sa 2<sup>e</sup> séance, il a examiné et adopté les conclusions ci-après. À la même séance, le Président du SBI a informé les

<sup>73</sup> Les observations formulées par les Parties peuvent être consultées à l'adresse suivante : <http://unfccc.int/5900.php>. Celles communiquées par les organisations admises en qualité d'observateurs peuvent être consultées à l'adresse <http://unfccc.int/7478.php>.

<sup>74</sup> Décision 11/CP.21, par. 5.

<sup>75</sup> FCCC/SBI/2016/8, annexe III, et FCCC/SBSTA/2016/2, annexe II.

Parties qu'il demanderait aux cofacilitateurs des consultations informelles<sup>76</sup> de l'aider, ainsi que le Président du SBSTA, à établir la note de réflexion mentionnée au paragraphe 105 ci-après.

## 2. Conclusions

104. Le SBI et le SBSTA ont examiné les observations formulées par les Parties et les organisations ayant le statut d'observateur<sup>77</sup> et ont accueilli avec intérêt les vues qui y étaient exprimées au sujet de ce point subsidiaire de l'ordre du jour.

105. Le SBI et le SBSTA ont prié leurs présidents respectifs d'établir pour le 31 mars 2017, avec le concours du secrétariat, une note de réflexion sur les vues exprimées par les Parties, tant dans les observations mentionnées ci-dessus au paragraphe 104 que dans les débats correspondants, au sujet des modalités de fonctionnement, du programme de travail et des fonctions à prévoir au titre de l'Accord de Paris pour le forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre dont il était question au paragraphe 34 de la décision 1/CP.21, en vue de faciliter la poursuite de l'examen de cette question à leur quarante-sixième session.

## C. Questions relatives au paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto

(Point 15 c) de l'ordre du jour)

## D. Progrès accomplis dans l'application de la décision 1/CP.10

(Point 15 d) de l'ordre du jour)

### Délibérations

106. Le SBI a examiné ces points à sa 1<sup>re</sup> séance et lors de la seconde partie de sa 2<sup>e</sup> séance. À sa 1<sup>re</sup> séance, il a approuvé la proposition du Président visant à ce qu'un débat de fond au titre de ces points subsidiaires soit organisé au cours du forum sur l'impact des mesures de riposte conjointement au débat prévu au titre du point 15 a). Lors de la seconde partie de sa 2<sup>e</sup> séance, le Président a informé le SBI de l'absence de conclusions sur ces questions. Sur proposition du Président, le SBI est convenu de poursuivre l'examen de ces points à sa quarante-sixième session.

## XVI. Questions de genre et changements climatiques

(Point 16 de l'ordre du jour)

### Délibérations

107. Le SBI a examiné ce point à sa 1<sup>re</sup> séance et lors de la seconde partie de sa 2<sup>e</sup> séance. Il était saisi des documents FCCC/SBI/2016/10 et FCCC/SBI/2016/MISC.2. À sa 1<sup>re</sup> séance, il est convenu d'examiner ce point dans le cadre de consultations informelles animées par M. Martin Hession (UE) et M<sup>me</sup> Winfred Lichuma (Kenya). Lors de la seconde partie de sa 2<sup>e</sup> séance, il a recommandé à la COP, pour examen et adoption à sa vingt-deuxième session, un projet de décision sur cette question<sup>78</sup>.

<sup>76</sup> Voir par. 94 ci-avant.

<sup>77</sup> Les observations des Parties sont disponibles à l'adresse <http://unfccc.int/5900.php> et celles des organisations ayant le statut d'observateur à l'adresse <http://unfccc.int/7478.php>.

<sup>78</sup> Voir la décision 21/CP.22.

## **XVII. Questions administratives, financières et institutionnelles**

(Point 17 de l'ordre du jour)

### **A. Exécution du budget de l'exercice biennal 2016-2017**

(Point 17 a) de l'ordre du jour)

### **B. Rapport d'audit et états financiers de 2015**

(Point 17 b) de l'ordre du jour)

### **C. Autres questions financières**

(Point 17 c) de l'ordre du jour)

#### **Délibérations**

108. Le SBI a examiné ces points à sa 1<sup>re</sup> séance et lors de la seconde partie de sa 2<sup>e</sup> séance. Il était saisi des documents FCCC/SBI/2016/13, FCCC/SBI/2016/INF.12 et Add.1, FCCC/SBI/2016/INF.13, FCCC/SBI/2016/INF.14, FCCC/SBI/2016/INF.15 et FCCC/SBI/2016/INF.19. À sa 1<sup>re</sup> séance, le Président a invité la Secrétaire exécutive, M<sup>me</sup> Patricia Espinosa, à prendre la parole devant le SBI<sup>79</sup>. À la même séance, le SBI a pris note des informations figurant dans les documents établis pour la session et est convenu d'examiner ces points dans le cadre d'un groupe de contact présidé par M. Kunihiro Shimada (Japon).

109. Lors de la seconde partie de sa 2<sup>e</sup> séance, le SBI a recommandé à la COP et à la CMP, pour examen et adoption respectivement à leurs vingt-deuxième et douzième sessions<sup>80</sup>, un projet de décision sur les questions financières et budgétaires<sup>81</sup>.

## **XVIII. Rapports sur les activités relatives à la mise en œuvre de l'article 6 de la Convention**

(Point 18 de l'ordre du jour)

#### **Délibérations**

110. Le SBI a examiné ce point à sa 1<sup>re</sup> séance et a pris note des informations figurant dans les documents FCCC/SBI/2016/11 et FCCC/SBI/2016/12.

## **XIX. Questions diverses**

(Point 19 de l'ordre du jour)

#### **Délibérations**

111. Le SBI a examiné ce point à sa 1<sup>re</sup> séance. Le représentant d'une Partie a fait une déclaration<sup>82</sup>.

---

<sup>79</sup> Cette intervention peut être consultée à l'adresse suivante : [unfccc.int/9950](http://unfccc.int/9950).

<sup>80</sup> Voir la décision 23/COP.22.

<sup>81</sup> Voir la décision 8/CMP.12.

<sup>82</sup> Cette déclaration peut être consultée à l'adresse suivante : [unfccc.int/9950](http://unfccc.int/9950).

## **XX. Clôture et rapport de la session**

(Point 20 de l'ordre du jour)

### **1. Incidences administratives et budgétaires**

112. Lors de la seconde partie de sa 2<sup>e</sup> séance, une représentante du secrétariat a présenté une évaluation préliminaire des incidences administratives et budgétaires des conclusions adoptées pendant la session, conformément à l'article 15 du projet de règlement intérieur appliqué.

113. La représentante du secrétariat a informé le SBI que diverses activités découlant des négociations tenues pendant la session impliquaient un surcroît de travail pour le secrétariat et, partant, nécessitaient des ressources en sus de celles inscrites au budget de base approuvé pour l'exercice biennal 2016-2017. En particulier:

a) Au titre du point 16, « Questions de genre et changements climatiques », un montant de 320 000 euros sera nécessaire pour appuyer et faciliter la mise en œuvre des activités relatives aux questions de genre ainsi que pour y prendre part ;

b) Au titre du point 17 c), « Autres questions financières », des fonds supplémentaires seront nécessaires au secrétariat, dans la limite des ressources disponibles, pour les activités qui seront entreprises pendant l'exercice en cours en vue d'accroître la transparence et l'efficacité du processus budgétaire.

114. La représentante du secrétariat a en outre précisé que le montant de 320 000 euros était une première estimation fondée sur les informations disponibles à cette date. Elle espérait que les Parties continueraient de se montrer généreuses en versant en temps voulu et de manière prévisible des contributions supplémentaires pour financer les activités prévues au titre du point 16 de l'ordre du jour, sans quoi le secrétariat ne serait pas en mesure de fournir l'appui demandé.

115. La représentante du secrétariat a par ailleurs indiqué que certaines des conclusions adoptées par le SBI pendant la session en cours auraient des incidences budgétaires au-delà de 2017. Le montant des ressources demandées pour l'exercice biennal 2018-2019 sera examiné dans le cadre des procédures budgétaires établies.

### **2. Clôture et rapport de la session**

116. À la reprise de la seconde partie de sa 2<sup>e</sup> séance, le SBI a examiné et adopté le projet de rapport de sa session et a autorisé la Rapporteuse, avec le concours du secrétariat et sous la direction du Président, à achever le rapport de la session et à le mettre à la disposition de toutes les Parties.

117. Des déclarations de clôture ont été faites par les représentants de 12 Parties, notamment au nom du Groupe des 77 et de la Chine, du Groupe composite, de l'Union européenne et de ses États membres, du Groupe pour l'intégrité de l'environnement, du Groupe des États d'Afrique, de l'AOSIS, des PMA, du Système d'intégration de l'Amérique centrale, de l'Association indépendante pour l'Amérique latine et les Caraïbes et de la Coalition des pays à forêts tropicales humides. Des déclarations ont également été faites par des représentants d'ONG représentant les syndicats, d'ONG s'occupant des droits des femmes et de l'égalité des sexes, d'ONG représentant les jeunes, d'ONG de défense de

l'environnement, d'ONG représentant les agriculteurs et d'organisations de peuples autochtones. Le Président a remercié les Parties pour leur soutien et a clôturé la session<sup>83, 84</sup>.

---

---

<sup>83</sup> Les textes de ces déclarations, y compris de celles qui n'ont pas été prononcées en séance plénière, peuvent être consultés sur le portail prévu à cet effet, à l'adresse <http://www4.unfccc.int/submissions/SitePages/sessions.aspx?focalBodies=SBI&years=2016&themes=Statements>.

<sup>84</sup> Ces déclarations figurent aussi dans l'enregistrement de la séance, disponible à l'adresse suivante : <http://unfccc.cloud.streamworld.de/webcast/sbi-closing-plenary-part-2>.